



# Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • septembre 2021/n°217

## SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 23 septembre 2021	pages 1 à 15	■ État civil	page 18
■ Actes d'urbanisme	pages 16 à 17	■ Qualité de l'eau	page 19

## CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

Publication et affichage en date du 30 septembre 2021.

### 27 présents.

Brigitte PINAULT, Françoise ASKINAZI (en cours de séance), Laurent MONJOLE, François-Henri REYNAUD, Mireille GUEZENEC, Céline PEIGNE, Catherine NADO ont donné pouvoir respectivement à Capucine du SARTEL, Pauline GEISMAR (en cours de séance), Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe PIERSON, Éric BERDOATI et Xavier BRUNSCHVICG. Arnaud BOSSER est absent.

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUILLET 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 88 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

### Marchés de travaux et missions consécutives (5 décisions) :

- Mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) pour le projet de construction du marché des Avelines ;
- Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction et l'extension des 3 Pierrots ;
- Modification N° 1 au lot 3 (peinture) du marché de rénovation des faux plafonds, de l'éclairage et des peintures des salles de classe des écoles élémentaires Fouilleuse et du Val d'or ;
- Modification n° 1 au lot 1 (école élémentaire des Coteaux) du marché pour la mise en place de stores verticaux extérieurs dans les écoles ;
- Modification n° 1 du marché « Mission d'assurance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une délégation de service public pour la conception, la construction, le financement, la maintenance et l'exploitation d'un parking en ouvrage avenue André-Chevillon ».

### **Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (14 décisions) :**

- Location d'une partie de l'hippodrome pour le Forum des associations et le bivouac lors du week-end impérial du 3 au 5 septembre;
- Achat de prestation d'hébergement pour un séjour de vacances;
- Mise à disposition de locaux d'un stand de tir au profit de la police municipale;
- Hébergement du système de gestion informatisé de la billetterie de la piscine des Tourneroches;
- Modification n° 1 de l'accord cadre pour la location d'autocars avec chauffeur;
- Fourniture d'affiches pour les 3 Pierrots;
- Mise en place d'une plateforme d'inscriptions avec contrôle d'accès pour le bal du 14 juillet, le Forum des associations du samedi 4 septembre et le Grand Apéro du samedi 11 septembre (3 décisions);
- Maintenance préventive sur site des défibrillateurs;
- Achat de vêtements et d'équipements de travail pour les métiers de sécurité (2 décisions);
- Modalités de transfert d'un compte épargne temps (2 décisions).

### **Finances (2 décisions) :**

- Fixation des tarifs municipaux applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2021;
- Demande de subvention – Plan de relance – Continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

### **Affaires juridiques et domaniales (41 décisions) :**

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles Brunet, des Colonnes, de la Source, de la Porte jaune, de la salle Lino-Ventura, du studio Bertrand-Tavernier (19 décisions);
- Prêt d'une œuvre du musée des Avelines à la Ville de Saint-Germain-en-Laye;
- Suspension temporaire de dépôt d'une œuvre du musée des Avelines à la communauté d'agglomération du Pays de Laon;
- Conventions d'occupation domaniale pour des logements (4 décisions);
- Conventions d'occupation précaire d'emprises 90, boulevard de la République et 8, rue de la Libération pour des points de dépistage COVID (2 décisions);

- Conventions d'occupation précaire de la Rotonde du Musée des Avelines pour un salon de thé (2 décisions);
- Convention d'occupation précaire d'un local 3 bis, rue des Avelines au profit de l'association CLIC GERICO;
- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de triporteurs au jardin des Tourneroches pour le bal du 14 juillet et pour l'installation de stands pour le Forum des associations du 4 septembre et pour le Grand Apéro du 11 septembre (5 décisions);
- Contrats d'assurance annulation manifestation pour le Forum des associations du 4 septembre et le Grand Apéro du 11 septembre (2 décisions);
- Avenant n° 3 pour la location d'un minibus urbain sans chauffeur pour assurer le transport du Clodoald;
- Location d'un véhicule utilitaire (2 décisions);
- Cession de cinq véhicules du parc automobile municipal.

### **Urbanisme (1 décision) :**

- Exercice du droit de préemption urbain pour une chambre de service 21, rue du Mont-Valérien.

### **Manifestations municipales (19 décisions) :**

- Animation à la médiathèque dans le cadre de la manifestation nationale Dis-moi dix mots samedi 16 octobre;
- Convention de partenariat avec le cinéma Le Rex de Chatenay-Malabry dans le cadre de l'opération École et cinéma aux 3 Pierrots;
- Contrats de cession de droits d'exploitation de spectacles aux 3 Pierrots et à la médiathèque (12 décisions);
- Animation de la fête du 14 juillet (2 décisions);
- Attribution de places de cinéma gratuites à l'occasion de manifestations locales;
- Attribution d'un pass cinéma valable un an aux vainqueurs du concours d'éloquence du Lions Club de Saint-Cloud;
- Organisation d'une avant-première d'un film aux 3 Pierrots avec le Rotary Club de Saint-Cloud.

### **Régies municipales (6 décisions) :**

- Avenants aux régies de recettes spectacles, locations de salles et cinéma aux 3 Pierrots (2 décisions);

- Avenant n° 5 à la régie de recettes du musée municipal ;
- Avenant n° 6 à la régie de recettes de la médiathèque ;
- Avenant pour une régie d'avances d'un séjour ;
- Avenant n° 2 pour la régie d'avances Transport.

## COMMUNICATION DU MAIRE

Mes Chers Collègues,

Je voudrais commencer mon intervention en souhaitant en mon nom personnel mais aussi au nom de l'ensemble des membres de notre conseil municipal un prompt rétablissement à notre collègue Catherine Nado. Je sais qu'elle traverse une période difficile et je veux l'assurer de tout notre soutien et de nos fidèles pensées. La politique c'est bien évidemment le débat d'idées, c'est une confrontation noble parfois forte, mais c'est aussi prêter attention à ses collègues et plus généralement à son prochain. La noblesse de l'engagement politique se forge dans l'affirmation de ses convictions mais aussi dans la capacité à être attentif et disponible pour ceux qui à un moment de leur vie traversent un évènement douloureux. Cher Xavier Brunschvicg, soyez notre messenger et transmettez à notre collègue, Catherine Nado, notre affection et notre souhait de la retrouver prochainement au sein de cette assemblée pour à nouveau confronter nos points de vue.

Mes Chers Collègues, nous allons ce soir voter le budget supplémentaire. Une nouvelle fois, nous allons constater, que nos efforts de bonne gestion des deniers publics ne sont pas récompensés. Les exemples sont nombreux et je laisse le soin à Nicolas Porteix de vous détailler dans quelques instants les différents éléments de ce budget supplémentaire.

Pour ma part je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de la péréquation. La péréquation est un système irresponsable et hypocrite qui masque en réalité le désengagement de l'État envers les collectivités locales. Ce système est ancien. En effet, le premier mécanisme de péréquation a été instauré en 1991 par le gouvernement de Michel Rocard. L'article 14 du titre II de la loi numéro 91-429 du 13 mai 1991 est précis. Il dit ceci : « Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France supportant des charges particulières au regard de besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes, il est créé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, un fonds de solidarité des communes

de la région d'Île-de-France ». 1991, nous sommes trente ans plus tard et à supposer que les auteurs de cette loi aient réellement pensé que ce mécanisme permettrait de gommer les inégalités territoriales, ce que je crois, de la part de Michel Rocard qui était un homme de convictions, quel bilan pouvons-nous faire en toute objectivité sur l'effectivité de cette loi ? C'est à l'évidence un bilan négatif. Les inégalités territoriales sont *a minima* identiques, je pense même qu'elles se sont accrues et ce, pour deux raisons. La première, c'est qu'il ne suffit pas de prendre aux uns pour donner aux autres. Cette vision manichéenne est inopérante et 30 ans d'application du dispositif en ont fait la preuve. La seconde, c'est que plus le produit régional collecté par le fonds de solidarité augmentait, plus les dotations de l'État baissaient. L'augmentation ne masque même plus le recul des dotations. Puis un deuxième fonds de péréquation a été voté en 2011. Il s'agit d'un fonds national de péréquation entre les communes. À cette époque, j'étais député et je l'ai voté. Les débats ont été vifs et un consensus a été trouvé. Nous étions plusieurs à réclamer la mise en place d'une double sécurité : la déductibilité pour les communes contributrices au fonds régional des sommes versées au niveau régional avant de payer l'échelon national permettant d'éviter ainsi la double peine (versements régional et national) et la non prise en compte du revenu par habitant dans le mode de calcul rendant éligible à la contribution les communes. Ces deux éléments ont été adoptés. Dès son arrivée au pouvoir, François Hollande ou plus exactement le gouvernement de Jean-Marc Ayrault avec la majorité socialiste à l'Assemblée nationale ont supprimé la déductibilité et ont introduit le critère du revenu par habitant. La conséquence est immédiate pour notre commune et les montants sont précisés dans le document budgétaire. En 2013, Saint-Cloud payait au total 483000 euros. En 2021, Saint-Cloud paye au total 6692000 euros. Une augmentation vertigineuse à laquelle il faut ajouter la part de la commune payée au sein du territoire POLD, ce qui représente un total de 8,8 millions d'euros.

Aujourd'hui, Saint-Cloud est la commune la plus péréquée de France. La péréquation représente une ponction de 24,5 % de nos ressources fiscales. Cette situation est inacceptable et ne peut plus, ne doit plus perdurer.

Malgré ce terrible constat, nous continuons d'investir. La majorité municipale ne baisse pas les bras et croit en l'avenir de Saint-Cloud.

J'en veux pour preuve le projet de transformation et de modernisation des 3 Pierrots. Ségolène de Larminat, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine, vous présentera prochainement lors d'un conseil privé l'intégralité de ce projet. Je pourrais également parler du projet du marché des Avelines. En investissant ainsi, nous contribuons à la dynamique économique du pays, mais aussi nous renforçons l'attractivité de Saint-Cloud et l'amélioration de son cadre de vie.

Nous le savons bien les collectivités locales jouent un rôle essentiel dans le cadre du développement économique de la France. Formons le vœu pour l'avenir de notre pays qu'elles puissent encore disposer des moyens financiers indispensables pour assurer cette mission essentielle.

## COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

**Ségolène de LARMINAT, première adjointe  
au maire déléguée à la Culture et au patrimoine**

■ **Bicentenaire de la mort de Napoléon** : L'histoire de ce grand personnage est liée à celle de la ville. Les commémorations, qui ont débuté les 4 et 5 septembre, ont déjà attiré 8 000 personnes. 600 participants en tenue d'époque, passionnés venus de toute l'Europe, ont bivouaqué dans le jardin des Tourneroches. Les Clodoaldiens ont pu visiter le bivouac de la grande armée, assister au défilé en costumes, découvrir des métiers d'antan, voir la revue des troupes, les démonstrations de cavalerie et de l'infanterie. Il faut remercier l'association Paris Napoléon 2021 et y associer les différents services de la Ville qui ont contribué à ce succès.

■ **Patrimoine culturel** : Les peintures du chœur de l'église Saint-Clodoald ont été inaugurées vendredi 17 septembre, en ouverture des Journées Européennes du Patrimoine. Cette cérémonie a été l'occasion de remercier les partenaires et les donateurs qui ont participé à cette restauration. Une visite virtuelle de l'église Saint-Clodoald, développée par le Clodoaldien Sébastien SEVRAY, est proposée sur le site de la Ville et sur les réseaux sociaux.

Après la pause estivale, les établissements culturels et l'ECLA ont rouvert sans condition de jauge, mais avec un accès conditionné par la présentation d'un passe sanitaire, conformément aux

dispositions réglementaires imposées par l'État. Le port du masque n'est cependant plus obligatoire à l'intérieur des établissements, après cette vérification préalable.

■ **Les 3 Pierrots** : Théâtre : dimanche 12 septembre, l'humoriste Sandrine Sarroche a ouvert la 40<sup>e</sup> saison de l'établissement, faisant salle comble. Cinéma : la sociétaire de la Comédie française Florence Viala viendra présenter le film *Guermantes* jeudi 30 septembre.

■ **La médiathèque** : Journées Européennes du Patrimoine : L'exposition de livres scientifiques issus du fonds patrimonial, dont certains datent du 18<sup>e</sup> siècle, a été inaugurée et est visible jusqu'au 23 octobre. Un partenariat a été mis en place avec le lycée Alexandre-Dumas qui présente une collection patrimoniale d'objets scientifiques. Un quizz destiné à un public familial est proposé. Une brochure est mise à disposition de tous. Parmi les animations prévues : samedi 2 octobre : un spectacle de conte pour enfants et un duo pour violoncelle et clavecin. Samedi 16 octobre : un atelier pour les enfants et une conférence-concert *L'histoire de la clarinette en musique*.

■ **Le musée des Avelines** : Journées Européennes du Patrimoine : l'exposition-dossier *Saint-Cloud : de Bonaparte à Napoléon à travers les collections*, a été présentée lors de ces journées et est prévue jusqu'au 23 décembre. Des visites guidées, des ateliers pour enfants et des lectures de lettres de Napoléon à Joséphine ont été proposés et ont rencontré un grand succès. Parmi les animations prévues : un concert samedi 2 octobre : « Napoléon et Beethoven : liberté des désirs et désir de liberté », deux conférences : samedi 9 octobre : *Napoléon I<sup>er</sup> à Saint-Cloud* par Christophe Beyeler ; samedi 16 octobre *Saint-Cloud côté femmes : les impératrices Joséphine et Marie-Louise* par Bernard Chevallier. Le restaurant-salon de thé La Rotonde by Cocote Praline est ouvert du mercredi au dimanche de 14 h à 18 h (il ne propose pas de brunch le dimanche).

■ **L'ECLA** : Comme pour d'autres structures culturelles et sportives, il semble que le pass sanitaire soit un frein pour les adultes et les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui devront le présenter à partir du 30 septembre. On constate ainsi une baisse des adhésions par rapport aux saisons précédentes. Face à cette situation, l'association a déployé un plan d'actions pour toucher de nouveaux publics. Ainsi, le Pass découverte arts et sports offre la possibilité de tester gratuitement quatre activités ; l'opération Invite ton copain/ta copine permet aux

jeunes adhérents de faire découvrir leur activité gratuitement à la personne de leur choix.

**Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé**

■ **La vaccination contre la COVID** : Le centre de vaccination a rouvert mercredi 1<sup>er</sup> septembre. Depuis cette date, les volumes de vaccination ont évolué de 1 155 injections la première semaine à 614 injections la semaine du 20 septembre. Il y a eu au total 2 716 injections effectuées du 1<sup>er</sup> septembre à ce jour (870 premières injections, 1 441 deuxièmes injections et 405 troisièmes injections). Des contacts ont été pris avec tous les établissements scolaires de la ville et ont permis d'organiser les vaccinations pour les 12-17 ans là où il y avait des demandes. Un courrier cosigné par le maire a été envoyé à tous les Clodoaldiens de plus de 65 ans pour leur rappeler l'opportunité de la 3<sup>e</sup> injection, leur donnant les modalités d'ouverture du centre. Une vaccination à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer a également été organisée. Le centre quitte la salle du Grand Livre au Carré ; il sera installé dans un espace plus réduit, au même endroit, à compter du mardi 5 octobre. Heures d'ouverture : du mardi 5 au vendredi 15 octobre : du lundi au vendredi (3 demi-journées : lundi, mardi et jeudi, et deux journées : mercredi et vendredi) ; à partir du lundi 18 octobre, en fonction des besoins, horaires d'ouverture sur trois demi-journées.

**Brigitte PINAULDT, adjointe au maire déléguée à la Ville durable, excusée, rapportée par Capucine du SARTEL**

■ **World clean up Day** : Cette opération annuelle et mondiale, qui a pour but la sensibilisation des citoyens pour mieux produire, pour mieux consommer, moins jeter, a eu lieu samedi 19 septembre. L'association Saint-Cloud Sans Plastique (94 participants) et un groupe issu d'une initiative citoyenne (35 participants), ont procédé à un après-midi nettoyage de Saint-Cloud. La Ville a fourni les sacs poubelles, les gants, le gel et les masques. Beaucoup de familles avec enfants ont participé à cette opération avec enthousiasme. Il faut les en remercier. Cette sympathique initiative a permis de ramasser des centaines de kilos de déchets.

■ **Projet Valo Mégot** : Cette opération semble porter ses fruits. La collecte des fûts réalisée

chaque mois à Saint-Cloud affiche un poids grandissant de mégots : 2 kg en avril et mai, 2,5 kg en juin, 5 kg en juillet et août, 5,5 kg en septembre.

■ **Cour de l'école maternelle du Val d'or désimper-méabilisée** : À la rentrée, les enfants et les parents ont découvert avec joie une nouvelle cour de récréation agrémentée d'espaces de jeux plus diversifiés et plus ombragés, avec un aménagement de la circulation des eaux pluviales qui permet l'irrigation des espaces verts de la cour. Les plantations et la cabane à vélos seront réalisées lors des vacances de la Toussaint. Ce projet s'inscrit dans le contrat Eau, trame verte et bleue, Climat 2020-2024, auquel la Ville a souscrit, et qui lui a permis de bénéficier de subventions importantes de la Région et de la Métropole du Grand Paris.

■ **La Rando de l'inf'eau** : Le 11 septembre, la Ville, l'association Espaces et l'agence de l'Eau Seine-Normandie ont proposé aux habitants une randonnée pédagogique sur le parcours de l'eau dans les rues et les parcs de Saint-Cloud. Il s'agissait de faire découvrir comment les différents acteurs : Ville, Métropole, Agence de l'eau... se mobilisent pour redonner une place à l'eau dans les différents espaces et répondre aux différentes questions sur ce thème. Les participants étaient ravis et il faut remercier l'association Espaces pour son travail de préparation du parcours et son animation très pédagogique.

**Jacques GRUBER, adjoint au maire délégué à l'Éducation**

■ **Séjours et accueils de loisirs** : Depuis le 13 septembre les inscriptions sont ouvertes pour les vacances de la Toussaint à Tamié, à La Turballe et à Meschers-sur-Gironde. La qualité et la diversité de l'offre assure un franc succès pour ces séjours. Ainsi, plus de 440 enfants sont partis cet été, ce nombre de participants n'ayant jamais été atteint précédemment.

■ **Rentrée scolaire** : Elle s'est bien déroulée. Deux nouvelles directrices ont été nommées, madame Vigot à l'école maternelle Pasteur, et madame Girard à l'école maternelle du Centre, précédemment enseignante dans cette école. Les membres du Conseil municipal leur souhaitent une pleine réussite dans leur nouvelle fonction, ainsi qu'à madame Marquise, enseignante de l'école Fouilleuse, qui remplace temporairement madame Noël. La visite traditionnelle des écoles s'est déroulée mercredi 1<sup>er</sup> septembre en présence du

maire, des conseillers municipaux délégués de quartier, des directeurs d'école et de représentants d'associations des parents d'élèves. Cela a permis de mesurer les efforts continus effectués par la Ville sur l'entretien des bâtiments scolaires, conformément à l'importance qu'elle accorde à l'éducation. Ces travaux contribuent au bien-être des élèves dans leur établissement, à leur épanouissement et à leurs apprentissages. Il faut remercier le service de l'Éducation, les services techniques et leur directrice pour tous les travaux réalisés.

■ **Carte scolaire** : À ce jour, l'effectif global est de 2 373 élèves dans les écoles publiques de la Ville; 900 élèves en maternelle pour une moyenne de 24,3 par classe; 1 473 en élémentaire pour une moyenne de 25,8 par classe. Une baisse des effectifs de 121 élèves est constatée; 60 en maternelle (-6 %); 61 en élémentaire (-4 %). Cette baisse, qui n'est pas spécifique à Saint-Cloud, a donné lieu à la décision par l'Éducation nationale d'une fermeture de classe élémentaire à Montretout.

■ **COVID-19** : La semaine du 6 septembre, il y a eu la fermeture temporaire de quatre classes élémentaires dans les écoles Fouilleuse, du Val d'or et Montretout. Depuis, la situation s'est stabilisée sans nouvelle fermeture.

■ **Élections de parents d'élèves** : Elles auront lieu vendredi 8 octobre par correspondance. Un courrier a été adressé aux familles pour rappeler l'importance de ces élections et du rôle de parent d'élève élu. Il faut encourager les vocations très utiles à la collectivité et au bon fonctionnement des écoles. Jacques GRUBER remercie par avance les futurs élus pour leur engagement.

#### **Capucine du SARTEL, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité**

#### **Voirie**

■ **Le passage Calvaire / Tassigny** : L'aménagement est fini. La végétation va être plantée.

■ **Avenue Eugénie** : Les travaux s'achèvent. Le mobilier urbain va être installé.

■ **Rue de l'Église** : Les travaux d'assainissement sont terminés; la couche d'enrobé sera réalisée lundi 4 octobre. Il faut remercier les commerçants pour leur patience.

#### **Mobilité**

■ **Vélos** : Des pompes à vélo et des stations de réparation sont installées progressivement sur la commune; la première est située devant la gare routière sur les quais. La suivante, qui sera une station de gonflage et de réparation, sera mise en place très prochainement devant la mairie, près du parking à vélos. Deux autres seront installées par la suite à la station des Milons et aux environs de la Poste.

#### **Anne COVO, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et à la famille**

■ **Journée pédagogique et rentrée dans les établissements de petite enfance** : Elle s'est tenue lundi 30 août. Ce fut l'occasion pour Anne COVO de retrouver les équipes. La rentrée a eu lieu mardi 31 août.

■ **Nouvelles directrices** : Anne COVO adresse ses vœux de bienvenue à Madame Yamina KHIRI, nouvelle directrice de la crèche Les Lutins et à Madame Arzu AKAYDIN, nouvelle directrice de la crèche Boucle d'Or. L'équipe de direction des crèches sera au complet pour le 1<sup>er</sup> octobre.

Anne COVO souhaite une excellente année de crèche à l'ensemble des enfants, des familles clodoaldiennes et à toutes les équipes des établissements et du service Petite Enfance.

#### **Marc CLIMAUD, adjoint au maire délégué au Sport**

■ **Piscine** : Elle est ouverte depuis lundi 6 septembre à la satisfaction de tous. Il faut remercier les services techniques qui ont réussi la prouesse de veiller à l'achèvement de ce chantier dans les temps impartis. Des remerciements sont adressés aussi au personnel du Pôle Sportif, en particulier aux agents de cet équipement qui ont effectué un travail conséquent. Il y a actuellement, en moyenne, 180 personnes par jour, hors associations et scolaires qui y débiteront leurs activités lundi 27 septembre.

■ **École municipale des Sports** : 587 enfants sont inscrits pour 640 places proposées. Les inscriptions ne sont pas encore terminées pour l'École des Sports aquatique. Les stages proposés pour les vacances de la Toussaint sont complets

Deux étaient prévus, mais devant le succès rencontré, un troisième stage a été proposé.

■ **Courts de tennis de l'hippodrome** : Ils ont été refaits en moquette synthétique verte sablée, couleur verte « environnement ».

■ **Triathlon des Roses** : Marc CLIMAUD a représenté la municipalité à cette manifestation sportive et solidaire, organisée par la Fondation ARC, pour apporter un soutien à la recherche contre le cancer du sein. Un peu plus de 400 concurrentes, ont pris part à cette course, dont le départ avait lieu au Stade Français. Beaucoup d'argent a été collecté lors de cette manifestation parrainée par Denis BROGNIART.

■ **Golf** : Opposée à six villes du département, la section de Saint-Cloud a remporté et conservé, en début de saison, la coupe des territoires. Les élus municipaux leur adressent leurs sincères félicitations.

**Françoise ASKINAZI, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat**

■ **Marché des Avelines (marché provisoire place Henri-Chrétien)** : Une animation a été organisée samedi 18 septembre en lien avec les célébrations du bicentenaire de la mort de Napoléon. Un petit quizz sur le thème des habitudes culinaires de l'Empire était proposé. Tous les participants ont gagné une gaufre, l'un des desserts prisés par Napoléon ! Il était possible de se faire photographier dans un passe-tête aux couleurs de l'empereur. Les personnes intéressées sont reparties avec leur photo. Cette matinée, animée par un orgue de barbarie, a remporté un grand succès.

■ **Vie commerciale** : Les travaux rue de l'Église débutés fin juillet ont impacté le commerce du quartier. La bonne organisation du chantier et la communication ont limité les désagréments. Le marché du vendredi matin a été installé place de l'Église, autour de la fontaine, en accord avec les commerçants de la place. Ceux du marché sont satisfaits de ce nouvel emplacement. Un magasin Intermarché s'est ouvert début septembre dans le quartier Coteaux/Bords de Seine. Dans un espace de plus de 400 m<sup>2</sup>, il propose une large gamme de services (livraison, drive) et de produits ; il accueille aussi un artisan-boucher.

■ **Journée nationale du commerce de proximité et de l'artisanat** : Elle a lieu samedi 9 octobre. À cette occasion, la Ville organise un jeu de grattage dans les commerces de proximité, permettant de gagner de beaux stylos, « plumes de papier », fabriqués par une entreprise clodoaldienne qui s'est inspirée du thème de l'Empire pour les réaliser.

■ **Remise du Label Saint-Cloud** : La cérémonie, annulée au mois de mai en raison de la crise sanitaire, a lieu lundi 27 septembre en salle des mariages.

**Nicolas PORTEIX, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets**

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché des Avelines** : Le chantier de construction du parking et du marché des Avelines est entré cet été, après quelques semaines de préparation, dans sa phase active. Les opérations de terrassement et la construction des voiles béton par passes sont actuellement en cours. En parallèle, le chantier de la nouvelle rampe d'immobilière 3F est en cours de finalisation et devrait se terminer dans la deuxième partie du mois d'octobre.

**Diane DOMAS, adjointe au maire déléguée à la Communication, à l'événementiel et à la démocratie participative**

■ **Nouvelle charte sur les réseaux sociaux de la Ville** : Elle est mise en ligne depuis jeudi 16 septembre (Facebook, Twitter, Instagram, Youtube et LinkedIn) afin de dynamiser les comptes et leur donner plus d'homogénéité. Aujourd'hui, plus de 4 460 personnes sont abonnées au compte Facebook de la Ville, 2 660 sont abonnées au compte Twitter de la Ville et 2 270 sont abonnées à Instagram. Une campagne de communication sera mise en place prochainement afin de diffuser largement ces informations auprès des Clodoaldiens. Le service Communication travaille également en étroite collaboration avec les établissements culturels de la Ville (musée des Avelines, médiathèque, 3 Pierrots), ainsi que certains services pour dynamiser tant sur le fond que sur la forme leurs réseaux sociaux. Il faut remercier les Clodoaldiens qui suivent ainsi l'actualité de la ville et le service Communication qui a travaillé à la mise en œuvre de cette nouvelle charte.

**Sacha GAILLARD, adjoint au maire délégué à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales) et à la politique du handicap**

■ **État-civil** : Au mois d'août 2021, il y a eu : 265 naissances, 5 mariages, 3 PACS et 22 décès à Saint-Cloud.

■ **Le Carré militaire** : Le projet de réhabilitation, étudié en étroite collaboration avec l'association

Le Souvenir Français, permettra de rendre ce lieu de respect plus qualitatif et plus agréable au sein de notre cimetière communal.

■ **Préparation du budget 2022** : Il faut remercier Marie SANGOUARD, directrice du Pôle et son personnel, pour la préparation de ce budget dans les meilleures conditions.

**Jean-Christophe ACHARD, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement**

■ **Sécurité routière** : Un contrôle de grande envergure des infractions au Code de la route a eu lieu vendredi 30 juillet, en fin de journée, à l'occasion du chassé-croisé des grandes vacances estivales. Ce contrôle mené sur les quais, le pont de Saint-Cloud et la place Georges-Clemenceau a mobilisé plus de 40 policiers issus de la division régionale de la circulation de la Préfecture de police, du commissariat de Saint-Cloud, et de la police municipale ; il a permis de contrôler près de 300 véhicules et de mettre en pratique l'interopérabilité entre la police nationale et la police municipale. De prochaines opérations de contrôles routiers plus ciblés sont envisagées.

■ **Opération tranquillité vacances** : Comme chaque été, de nombreux Clodoaldiens ont fait appel à ce dispositif mis en œuvre conjointement par la police municipale et le commissariat de Saint-Cloud. 50 demandes ont été enregistrées en août, entraînant près de 500 contrôles ponctuels.

■ **Police nationale** : Elle viendra à la rencontre des Clodoaldiens pour un temps d'échange sur le marché de Stella samedi 9 octobre. Des policiers et l'officier de prévention du commissariat répondront à leurs questions en termes de sécurité et diffuseront aussi des conseils de prévention. Les carrières dans la police seront présentées.

■ **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** : L'arrêté de constitution a été pris. La composition de cette instance essentielle évolue pour intégrer des associations d'aide aux victimes. Le CLSPD doit refléter en particulier les engagements de la Ville en termes de prévention (une association d'aide aux femmes victimes de violences sera associée) mais également pour prendre en compte la problématique spécifique liée aux transports, en associant les transporteurs tels que la SNCF et TRANSDEV à ce dispositif.

■ **Parking d'Orléans à nouveau payant** : Le centre de vaccination se redimensionnant, le parking

Orléans, qui avait été rendu gratuit pour faciliter l'accès au centre, est à nouveau payant à compter du vendredi 24 septembre.

**Édith SAGROUN, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse**

Édith SAGROUN souhaite aux jeunes collégiens, lycéens et étudiants une excellente année scolaire et universitaire.

■ **Conseil des Jeunes** : Les réunions ont repris à la rentrée. L'organisation d'un forum sur la prévention des violences quotidiennes qui touchent les jeunes collégiens et lycéens (notamment le harcèlement sur les réseaux sociaux) est en préparation. Les deux lycées et les collèges Verhaeren et Gounod vont participer à l'organisation de cette manifestation qui pourrait avoir lieu fin janvier 2022.

■ **Activités de l'APAJ** : L'association recevra au mois d'octobre en mairie le 1<sup>er</sup> prix du civisme collectif décerné par la section des Hauts-de-Seine de l'association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite. Ce prix récompense le projet engagé depuis plusieurs années sur le devoir de mémoire et de la citoyenneté.

■ **L'Accueil Jeunes** : vendredi 1<sup>er</sup> octobre à partir de 18h, une réception est organisée dans les locaux de la rue Gounod. Cette rencontre permettra aux jeunes et à leurs parents de lier connaissance avec la nouvelle équipe d'animatrices récemment arrivées.

■ **Formation BAFA** : Vous souhaitez participer gratuitement à la première session de formation ? La Ville offre la possibilité de s'inscrire jusqu'au 30 septembre. Les entretiens auront lieu en octobre. La formation sera dispensée du 23 au 30 octobre.

■ **Bourses Initiatives Jeunes** : Le jury se réunit jeudi 7 octobre. Les derniers projets de l'année 2021 y seront étudiés.

■ **Activités de l'association La Passerelle** : Elle dispose de places disponibles le mercredi après-midi pour l'aide bénévole aux devoirs en mathématique et physique de tous niveaux. Renseignements : passerelle.st.cloud@gmail.com

**Jean-Jacques VEILLEROT, conseiller municipal délégué aux Bâtiments communaux, à l'hygiène et à la sécurité**

■ **Travaux réalisés dans les écoles** : Ce sont un peu plus de 600 000 € de travaux qui ont été réali-



sés. Il y a eu la continuation des deux programmes initiés en 2020 : la réfection des sanitaires des écoles (40 ont été créés dans les écoles Fouilleuse et des Coteaux) et l'installation de stores de nouvelle génération dans les établissements du Val d'or et des Coteaux; il faut noter aussi le programme annuel des peintures, faux plafonds, éclairages des salles de classe et parties communes dans les différents établissements. Près de 300 000 € supplémentaires ont été consacrés aux cours d'écoles avec la nouvelle cour de la maternelle du Val d'or et l'étanchéité de la cour des Coteaux.

**Mireille GUEZENEC, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors, excusée, rapportée par Jean-Christophe PIERSON**

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Après de longs mois de fermeture, il a rouvert lundi 13 septembre avec contrôle du pass sanitaire. 24 personnes se sont retrouvées pour jouer, bavarder et rompre leur isolement. Mardi 14 septembre, plus de 30 personnes se sont réunies avec beaucoup de joie autour d'un thé ou d'un café. Les activités prévues : Les jeux de société le lundi et le vendredi, l'atelier autonome d'art plastique le jeudi ; des ateliers créatifs ; une grande nouveauté : la revue de presse des Coteaux.

■ **Les sorties** : Il est prévu une balade une fois par semaine pour les marcheurs : 5 km dans le parc de Saint-Cloud. Des sorties seront organisées au parc du château à Suresnes et au jardin de Bagatelle.

■ **Foyers-logements** : La réhabilitation des Jours Heureux a été achevée cet été. Quelques appartements sont encore disponibles. Un appartement-témoin est visitable. La résidence est maintenant clôturée, ce qui évite les intrusions. L'inauguration a lieu ce vendredi 24 septembre. Toutes les activités ont repris en petits groupes aux Heures Claires où la plupart des résidents sont vaccinés. Les repas sont servis au choix au restaurant ou dans les appartements. 24 résidents partiront en croisière sur le canal Saint-Martin.

■ **Le Clic Gérico** : Il a emménagé début juillet dans ses nouveaux locaux, 3 bis, rue des Avelines. Le cheminement piétonnier est bien indiqué depuis la rue Gounod et le boulevard de la République. Il faut les remercier pour les actions menées auprès des seniors.

**Pauline GEISMAR, conseillère municipale déléguée au quartier Val d'or**

■ **Le Grand Apéro** : Il s'est tenu samedi 11 septembre au jardin des Tourneroches, dans le respect des conditions sanitaires, réunissant 1300 personnes enthousiastes. Un concours de déguisements sur le thème de l'Empire Napoléonien a ravi les plus petits comme les plus grands.

■ **Nouveaux stores de l'école élémentaire du Val d'or** : Ils présentent des qualités solaires et thermiques qui permettent aux jeunes clodoaldiens de travailler dans les meilleures conditions.

■ **La cour d'école maternelle du Val d'or** : Un projet pédagogique autour du recyclage des eaux devrait permettre de joindre l'utile à l'agréable.

**Diane MICHOUDET, conseillère municipale déléguée au quartier Pasteur/Magenta**

■ **Challenge Tennis** : Organisé par les six délégués de quartier, il a lieu samedi 2 octobre pour les habitants des différents quartiers, sur les tennis des Tennerolles, des Coteaux et de l'hippodrome.

## DÉLIBÉRATIONS

### ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 56** : Élection du secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

### FINANCES

Rapporteur : Nicolas PORTEIX

■ **Délibération n° 57**: Budget supplémentaire de l'exercice 2021

Le Conseil municipal a la possibilité de modifier le budget primitif 2021, adopté le 25 mars 2021, jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. En outre, il peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le

31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections.

Le budget supplémentaire présenté a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et de proposer des réajustements de crédits en recettes et en dépenses.

**Le résultat excédentaire de l'exercice 2020 permet de modifier les inscriptions budgétaires en recettes et en dépenses avec des informations obtenues depuis le budget primitif.**

## 1) Le Fonctionnement

**Les recettes sont prévues à la baisse : - 400 576 €.**

- la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** a été notifiée en avril : 1 015 119 € en 2021 (1 273 025 € pour l'année 2020), soit une diminution sur un an de 257 906 € (-20,26 %) et -134 881 € par rapport à la prévision du BP 2021 ; il faut noter aussi une baisse importante de recettes liée au stationnement payant, conséquence de la crise sanitaire : -300 000 € (dont -100 000 € d'ajustement de l'intéressement annuel). Cependant, près de 31 000 € de recettes supplémentaires dues à des subventions atténuent cette baisse (recrutement d'apprentis, soutien à la médiathèque, exposition Crevel au musée des Avelines).

**Les dépenses sont augmentées de 369 242 € :**

Il est prévu notamment : les travaux d'entretien dans les bâtiments communaux : +100 000 € ; 40 000 € sont alloués à l'entretien des espaces verts.

**Le FSRIF 2021** est plus important : 2 878 547 € (+278 547 € sur le montant prévu de 2 600 000 €).

**Le FPIC 2021** s'élève à 3 814 264 €, soit **+14 264 €**.

Le montant du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) qui relève du Territoire, sera fixé dans le cadre du parc fiscal et financier, à la fin du second semestre 2021.

## 2) L'investissement

**Les recettes sont diminuées de 1 001 383 €.** Il faut noter l'ajustement de l'inscription d'emprunt avec un retrait de 1 696 800 € mais des subventions de la Région : 245 617 € (terrain synthétique des Coteaux et marché des Avelines), une subvention de l'État : 130 457 € (Fonds d'aménagement urbain), une subvention de la Métropole du Grand Paris : 109 765 € (marché des Avelines), deux

subventions de l'Agence de l'eau : 178 137 € (marché des Avelines) et 31 440 € (désimperméabilisation de la cour de l'école maternelle du Val d'or).

**Les dépenses sont augmentées de 446 616 €**, pour l'essentiel en raison de crédits complémentaires de 250 000 € pour les travaux dans les bâtiments communaux, de la contribution à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris : 103 044 €, des amendes de police : 73 566 € et du matériel de voirie : 20 000 €.

### Le virement à la section d'investissement

Ce virement augmente de 1 448 000 € et est ainsi porté à 1 759 000 € pour l'année 2021.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2021 de la ville pour un montant de 10 882 788,39 €, qui s'établit ainsi :**

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	1 817 242,06 €	1 817 242,06 €
Section d'investissement	9 065 546,33 €	9 065 546,33 €
<b>Total</b>	<b>10 882 788,39 €</b>	<b>10 882 788,39 €</b>

### ■ Délibération n° 58 : Contrat de développement entre la Ville et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine – Avenant n° 2

Le Conseil départemental apporte un soutien financier aux communes dans le cadre d'un dispositif de contractualisation triennal, renouvelé avec la Ville pour la période 2019-2021, afin de financer ses opérations d'investissement à hauteur de 2 800 000 € HT et le fonctionnement à hauteur de 1 577 100 € HT. La Ville a reporté le projet de rénovation des installations sportives du stade Martine-Tacconi pour permettre la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 7 par le Conseil départemental. Elle a sollicité du Département le redéploiement de la subvention de 1 800 000 € prévue initialement pour cette rénovation sur l'opération de réhabilitation du marché des Avelines. Cette opération qui a déjà fait l'objet d'un financement de 3 000 000 € dans le contrat de développement 2016-2018, est donc maintenant financée à hauteur de 4 800 000 € par le Département. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 au contrat de développement 2019-2021 entre le Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Ville. Il autorise le maire à signer l'avenant**

n° 2 au contrat de développement 2019-2021 avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

## ACTION SOCIALE ET LOGEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

■ Délibération n° 59: Subvention pour surcharge foncière d'un montant de 100 000 € accordée à la société Hauts-de-Seine Habitat OPH pour l'acquisition en VEFA de 34 Logements de type PLAI/PLUS, 19 rue Laval

La société Hauts-de-Seine Habitat-OPH demande à la Ville le versement d'une subvention pour surcharge foncière afin d'équilibrer son opération d'acquisition de ces 34 logements. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde à la société 1001 Vies Habitat une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 100 000 €; il approuve les termes de la convention de réservation avec la société Hauts-de-Seine Habitat-OPH, portant sur cinq logements pendant une durée de soixante ans en contrepartie du versement de ladite subvention; il autorise le Maire à signer la convention.

## PETITE ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE

Rapporteurs : Jacques GRUBER (n° 60, 61 et 62), Anne COVO (n° 63)

■ Délibération n° 60 : Convention pour la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph au titre de l'année civile 2020

La Ville participe aux dépenses obligatoires de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Saint-Joseph, établissement privé du premier degré sous contrat d'association. Une nouvelle convention est proposée au titre de l'année civile 2021. L'article 11 de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance prévoit que « *L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans* ». Les collectivités ont l'obligation, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019, de verser aux écoles privées sous contrat d'association un forfait communal pour chaque élève domicilié sur son territoire. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention déterminant la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph au titre de l'année civile 2021. Le maire, ou l'élu délégué, sont autorisés à signer ce document avec l'association de gestion

de l'établissement Saint-Joseph. Le montant de la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph est porté à 320 923,32 € : 173 717,76 € pour les élèves des classes élémentaires, 147 205,56 € pour les élèves des classes maternelles.

■ Délibération n° 61 : Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Pie X pour l'année 2021

Le Conseil municipal vote pour l'année civile 2021, par 28 voix pour, la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Pie X. Il est prévu, comme l'an passé, une allocation de 100 € par élève clodoaldien inscrit et une contribution aux frais de personnel de l'établissement.

(Groupe *Saint-Cloud 2020!* Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Pierre CAZENEUVE et Rafaël MAYCHMAZ votent contre. Groupe *Saint-Cloud Rive Gauche* : Catherine NADO et Xavier BRUNSCHVICG votent contre).

École Saint Pie X	Année 2021
Nombre d'élèves clodoaldiens	78*
Part pour les élèves	7 800,00 €
Part frais de personnel	16 555,77 €
Participation de la ville	24 355,77 €

\*12 enfants en école maternelle et 66 enfants en école élémentaire.

■ Délibérations n° 62 et 63 : Rapports annuels 2020 relatifs aux délégations de service public : la restauration scolaire et la gestion et l'exploitation de la crèche La Petite Sirène

Ces services publics municipaux ont été confiés à des opérateurs privés, par délégation de service public. La gestion du service de la restauration collective et la gestion et l'exploitation de la crèche La petite Sirène, 66, avenue Bernard-Palissy, ont été confiées respectivement à la société ELIOR et à la société PEOPLE AND BABY, chacune par contrat d'affermage pour une durée d'exploitation de cinq ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 juillet 2022. En application de la loi, les délégataires transmettent chaque année à la Ville un rapport relatif à l'année antérieure, sauf lorsqu'il s'agit de la 1<sup>re</sup> année d'exécution du contrat. Ce rapport retrace la totalité des opérations comptables afférentes à l'exécution de la délégation ainsi qu'une analyse de la qualité du service. La commission consultative des services publics locaux a été dûment réunie le 13 septembre 2021 afin d'exami-

ner les rapports présentés par les deux délégués. **Le Conseil municipal prend acte des rapports annuels 2020 relatifs aux délégations de service public de la restauration scolaire et de la crèche La Petite Sirène.**

## JURIDIQUE

Rapporteur : Jean-Jacques VEILLEROT

■ **Délibération n° 64 : Constitution d'une servitude de passage de canalisation de gaz au profit du syndicat des copropriétaires de la résidence 17-19, rue du Mont-Valérien**

La Ville a été sollicitée par le syndicat des copropriétaires de la résidence du 17-19, rue du Mont-Valérien aux fins de constituer une servitude de passage de canalisation de gaz sur le terrain de la Ville, contiguë à ladite résidence; cette servitude, qui sera consentie à titre gratuit et sans limitation de durée, permettra le raccordement au réseau de gaz situé rue Marie-Bonaparte. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention constitutif d'une servitude de passage de canalisation de gaz sur la parcelle AL 136 au profit du syndicat des copropriétaires de la résidence. Cette convention sera entérinée par un acte notarié dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur. Il autorise le maire ou l' élu délégué à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier, y compris l'acte notarié.**

## CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

■ **Délibération n° 65 : Participation de la médiathèque municipale au prix littéraire Mangawa**

La médiathèque municipale souhaite redynamiser son club ados, après une interruption due à la crise sanitaire. Une librairie située à Périgny (Loir-et-Cher) organise sur toute la France le Prix Mangawa. Ce prix littéraire, le plus important en France destiné aux lecteurs de mangas, se déroule sur l'année scolaire 2021-2022 et comprend la réception d'un lot de livres nominés pour le prix, des ressources numériques pour les critiques des participants, une période de vote en ligne et une réunion à Paris pour la remise des prix. **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la médiathèque municipale à participer au Prix Mangawa organisé par la librairie Tucky l'ange bleu à Périgny (Loir-et-Cher). Il approuve le contrat annexé et autorise le maire à le signer, ainsi que tout document afférent**

**à ce concours. Il autorise la Ville à financer les dépenses liées à la participation à ce prix, plafonnées à 200 € TTC, sur le budget de l'exercice en cours.**

## QUESTIONS DIVERSES

Le groupe *Saint-Cloud 2020!* Pierre BOSCHE

1) *Plan de relance : Comment la Ville compte-t-elle tirer parti du plan de relance en particulier pour la rénovation des écoles ? (Pierre BOSCHE)*

Nicolas PORTEIX répond que le plan de relance est principalement une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), destinée à l'accompagnement financier des collectivités dans la réalisation d'opérations structurantes présentant un impact important sur le territoire et le quotidien des habitants. La Ville a déposé en 2020, dans le cadre de ce dispositif, plusieurs dossiers sur la thématique de rénovation des bâtiments scolaires, pour la désimperméabilisation et la végétalisation d'une cour d'école; puis en 2021, elle a déposé des dossiers pour le remplacement d'huisseries ainsi que pour la rénovation thermique et énergétique de plusieurs écoles.

Aucun dossier n'a été retenu; malheureusement, ces rejets ne sont pas motivés par la préfecture chargée de l'instruction et de la priorisation des dossiers. Seulement trois des onze communes de POLD ont eu des projets retenus en 2020. Dans le cadre de la préparation du budget 2022, La Ville poursuit l'analyse systématique de ses projets d'investissement au regard des critères d'éligibilité au DSIL et prépare des dossiers de candidatures pour les projets concernés, en espérant que certains soient sélectionnés. En parallèle, dans le cadre d'un autre dispositif du plan de relance nommé « Continuité pédagogique », proposé par le Ministère de l'Éducation nationale, la Ville a sollicité et obtenu des financements pour un projet d'équipement en tablettes et en ressources numériques dans ses écoles publiques pour un montant total de 33000 €.

2) *Avenir du site Monoprix, boulevard de la République : Suite au rachat du Monoprix en janvier 2021 et de sa grande assiette foncière permettant une densification, quelles sont les exigences et les attentes que la mairie a communiquées au nouveau propriétaire ? (Catherine GREVELINK)*

Éric BERDOATI rappelle que c'est le deuxième acquéreur de ce site en cinq ans. Le premier acquéreur avait aussi un projet de développement

qui a été refusé par la municipalité. Le permis de construire déposé alors avait été refusé. Le nouvel acquéreur de janvier 2021 n'a pas encore contacté la Ville. Il n'a déposé aucune demande d'urbanisme. Le foncier ou la constructibilité ne peuvent pas être développés sur cet emplacement.

**3) Avenir de l'ancien site Cap Gemini, 55, Quai Marcel Dassault :** *Le PLU applicable sur cette parcelle est-il encore en phase avec les aspirations des habitants, notamment ceux des environs, et est-il en phase avec les besoins de la Ville au regard de ses enjeux actuels ? Dans une ville où le foncier est rare et coûteux, le groupe Saint-Cloud 2020 ! estime que cette parcelle présente un fort potentiel pour la Ville avec de belles opportunités pour poursuivre la transformation du Quartier Coteaux-Bords de Seine afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. Ce terrain nécessiterait une évolution du PLU pour un projet mixte avec à la fois de l'activité économique ou sociale mais aussi avec des logements privés et des logements sociaux. C'est une option intéressante à soumettre au débat pour libérer le potentiel de cette vaste parcelle des Bords de Seine. Cela permettrait à la Ville de renouer avec une trajectoire favorisant la sortie de l'état de carence. Quelles sont vos attentes et votre ambition pour ce site ? Où en sont les négociations en cours et si oui avec qui et pour quel type d'offre ? (Rafaël MAYCHMAZ)*

**Éric BERDOATI** rappelle qu'avant la crise du COVID, un permis de construire avait été déposé pour un très beau projet, en tertiaire, de reconversion du site avec réhabilitation des locaux et végétalisation d'une partie des espaces. Le préfet des Hauts-de-Seine souhaitait qu'en raison de la situation carencée de la commune, il ne soit fait que du logement social à cet endroit. Il lui a été expliqué que le PLU ne le permettait pas. Cela nécessiterait un PLUI, car l'urbanisme n'est plus une compétence municipale mais une compétence au niveau du territoire POLD avec les complexités que cela engendre, notamment une probable évolution des strates actuelles. Il n'est donc pas envisageable d'engager un PLUI. De plus, prévoir de l'habitat sur cette parcelle ne correspond pas aux équilibres que la Ville a construits dans le cadre de son PLU. Une réflexion active est cependant engagée déjà depuis plusieurs mois sur la reconversion de ce site en lien avec une entreprise lyonnaise qui a acquis cette parcelle. Ce site ne peut pas rester en l'état et devra, dans son aménagement futur, tenir compte des nouveaux usages professionnels.

**4) Des articles parus dans la presse ont indiqué quelles étaient les zones d'Île-de-France souffrant le plus de nuisances sonores. Saint-Cloud y est présent. Les Clodoaldiens nous remontent deux préoccupations : Quelles actions pourraient être prises contre le bruit des transports ? Comment faire appliquer l'arrêté de 2015 pour lutter contre les bruits de bricolage, jardinage et les fiestas du mois de juin ? (Delphine POTIER)**

**Jean-Jacques VEILLEROT** répond qu'il faut effectivement bien distinguer deux types de nuisances sonores : celles liées essentiellement aux transports qui relèvent du Code de l'environnement, découlant lui-même d'une directive européenne et celles issues de sources de bruit liées aux activités humaines sur lesquels va répondre son collègue Jean-Christophe ACHARD. Les nuisances sonores provenant des transports sur la région parisienne ne relèvent pas de la compétence de la commune. Cette compétence est attribuée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Métropole du Grand Paris qui élabore les Cartes Stratégiques du Bruit (CSB) et le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il ressort de cette cartographie établie en 2018 que les nuisances sonores liées aux transports sont essentiellement concentrées à Saint-Cloud sur les principaux axes routiers que sont l'A13, les quais, l'ensemble Dailly – Gounod. Les articles évoqués se fondent vraisemblablement sur ces travaux. À partir de l'analyse fine des cartes de bruit de 2018, la Métropole du Grand Paris a approuvé fin 2019, à l'unanimité, son Plan quinquennal [2019-2024] de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui regroupe les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'environnement sonore, hiérarchisant des zones à enjeux prioritaires, identifiant les acteurs impliqués (communes, établissements publics, gestionnaires de transports et de voirie) et déterminant les actions prioritaires à engager. Trois aménagements sont ainsi prévus à Saint-Cloud et à proximité : la voirie sur la RD 7, la voirie rue Dailly et la voie Royale RD 910.

**Jean-Christophe ACHARD** indique que pour les bruits de voisinage, que ce soit les bruits liés à des chantiers, à des livraisons ou à des bruits domestiques et de comportement, une phase de médiation amiable est privilégiée pour mettre fin à la nuisance. Ainsi, les services de la commune interviennent régulièrement pour rappeler les règles et les horaires de chantier ou de livraison auprès des fautifs. La police municipale est régulièrement sollicitée pour des nuisances sonores ou des tapages nocturnes. Il faut cependant tenter

le dialogue. Si cela n'aboutit pas, il y a verbalisation des contrevenants. Souvent, le plaignant ne se rapproche pas de la personne à l'origine de la nuisance et sollicite directement les services publics. Pourtant, de bonnes relations et des discussions de voisinage devraient permettre d'apaiser normalement les tensions et de trouver un terrain d'entente.

**5) Chantier de taille des arbres avenue du Maréchal-Foch :** *Le chantier était très mal sécurisé malgré l'affichage en amont qui était très. Comment éviter que cela ne se reproduise ?*

**Virginie RECHAIN** répond qu'un numéro de téléphone était indiqué sur les affiches et pouvait être appelé en cas de difficulté. Ce chantier est en principe très bien suivi. L'entreprise chargée de cette taille travaille depuis de nombreuses années sur la Ville. Capucine du SARTEL rappelle que les consignes données lors de ces travaux (changement de trottoir pour les piétons) doivent être respectées. **Éric BERDOATI** précise que ce type d'intervention sera encore plus surveillé à l'avenir.

**6) Végétalisation des cours de récréation de nos écoles :** *Après le Val d'or où les travaux sont très réussis, quel est le calendrier pour les autres établissements ?*

**Jacques GRUBER** rappelle que deux cours d'école bénéficient désormais de cette végétalisation : la cour de l'école maternelle du Centre et la cour de l'école maternelle du Val d'or. Ce sont des investissements importants qui ont été réalisés par la Ville et qui ont bénéficié de 32 % de subventions. D'autres réalisations sont envisagées mais le planning de réalisation, possible seulement lors des périodes de vacances scolaires, n'est pas encore arrêté.

**Le groupe Saint-Cloud Rive Gauche**  
**Xavier BRUNSCHVIGG**

**1) RD7 :** *Le Commissaire enquêteur, lors de l'enquête publique, a préconisé que la piste cyclable soit située côté Seine ainsi que le demandaient de nombreuses associations dont « Saint-Cloud à vélo ». À la lecture des documents, il semblerait que ce soit principalement la mairie de Saint-Cloud qui ait demandé que cette piste cyclable soit côté bâti. Pourquoi ce choix ? Où va finalement être placée cette piste cyclable ? Si elle est bien placée côté Seine, cela va-t-il rapprocher les habitations des voies de circulation ? Le RER Vélo promu par la Région Île-de-France devrait disposer d'un maillage important et bénéficiant de subventions pour les collectivités locales intéressées. Il semble que le*

*Conseil départemental des Hauts-de-Seine n'a pas envisagé de s'inscrire dans ce projet. Pourquoi ?*

**Éric BERDOATI** assume pleinement ce choix de piste cyclable côté bâti plutôt que côté Seine. Cet aménagement, qui va perdurer pendant des décennies, doit tenir compte de l'impact sur la vie quotidienne des 1 200 riverains directs à Saint-Cloud, mais aussi indirectement des habitants vivant dans les rues transversales. Dans les autres villes comme Suresnes, Meudon ou Issy-les-Moulineaux, la situation est pour l'essentiel différente avec principalement de l'immobilier d'entreprise. La largeur actuelle des quais à Saint-Cloud entre la Seine et le front bâti est de 17 m à 27 m selon les endroits, donc moindre qu'à Suresnes, Meudon ou Issy-les-Moulineaux. Avec cet espace extrêmement contraint à Saint-Cloud, sur cette voie où circulent 52 000 véhicules par jour, il est important de préserver la vie des Clodoaldiens riverains en éloignant le plus possible des habitations la voie de circulation. Ainsi la circulation douce, moins nuisible, mérite d'être matérialisée côté habitations. La quiétude des habitants prime sur la capacité pour les deux roues de rouler sans s'arrêter. Dans l'intérêt général, il y a lieu de se préoccuper du plus grand nombre. L'observation du Commissaire enquêteur est une réserve qui, juridiquement, doit être suivie scrupuleusement. Si elle n'était pas suivie, il y aurait un recours. La Ville va donc étudier le problème de cette réserve avec le Département. L'étude est loin d'être achevée. Quant au RER Vélo, il faut d'abord rappeler que le Département n'a pas la compétence Transport (à l'exception des transports scolaires pour les collèges). Cette compétence relève de la Région, même si notre département est le deuxième financeur d'Île-de-France Mobilités avec 103 millions d'€ de contribution annuelle en fonctionnement. Enfin, il y a pour le 92 une volonté affichée de créer un parcours pour lequel il aménage d'ailleurs la voirie et s'inscrit par conséquent dans le projet.

**2) Transport scolaire Coteaux :** *Le quartier des Coteaux est relativement éloigné du collège. Un service de transport / bus scolaire peut-il être mis en place ? Quel en serait le coût ?*

**Éric BERDOATI** répond qu'il n'y a rien d'envisagé. Une telle dépense ne serait pas raisonnable dans une commune urbaine.

**3) Tamié :** *Existe-t-il un projet de vente de notre centre de vacances à Tamié ? Il y a quelques années, vous avez déjà vendu Saint-Brévin.*

**Éric BERDOATI** répond qu'il n'y a pas de projet de vente. Il rappelle l'attachement de la commune à

ce centre qui présente une palette pédagogique assez complète dans un cadre très privilégié. Ce centre peut vivre et recevoir les jeunes Clodoaldiens en hiver et en été.

**4) Crèche la Baleine Bleue :** *La crèche la Baleine Bleue, située 2, rue de l'Yser, dans le quartier des Coteaux, a-t-elle fermé et si oui pourquoi ?*

**Anne COVO** répond que cet établissement n'a pas fermé. Neuf enfants avaient été transférés à la crèche Les Petits pas lundi 7 décembre. Les familles en avaient été informées par courrier et par le site Internet de la Ville. La Baleine Bleue est en inactivité temporaire, en l'absence de personnel suffisant. Le choix a été fait de placer les nouvelles recrues dans les établissements en activité pour donner plus de places aux familles, préserver un accueil de qualité et soutenir l'engagement des professionnels tout en maintenant une dynamique d'équipe forte. Il faut noter que le contexte sanitaire a fortement complexifié le processus de recrutement. La Baleine Bleue ouvrira dès que le recrutement le permettra dans une structure prête à accueillir à nouveau les enfants, encadrés par un personnel de qualité. Le secteur des Coteaux propose 84 places à temps plein dont 60 places à la crèche La Petite Sirène et 24 places à la crèche Les Lutins.

**La séance est levée à 23 h 10**

■ Fait à Saint-Cloud,  
signé le 30 septembre 2021

Le maire



Éric BERDOATI



## **DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :**

- 9 juillet : 2, rue Maurice-Ravel (aménagement d'une terrasse)
- 15 juillet : 41, rue Pasteur (aménagement d'un terrain de sport et de loisirs)
- 15 juillet : 102, rue Tahère (véranda)
- 15 juillet : 9, rue Pigache (modification d'un portail)
- 15 juillet : 13, rue Lelégard (réfection et isolation de façades)
- 16 juillet : 34, rue de la Porte jaune (création d'un portail)
- 16 juillet : 104, boulevard de la République (pose d'une grille, d'un portail et d'un portillon)
- 5 août : 4, rue des Villarmains (pose d'un climatiseur)
- 5 août : 1, place du Pas (réfection de toiture)
- 11 août : 13, avenue Clodoald (extension d'une maison individuelle et abattage d'un arbre)
- 25 août : 4, rue Dailly (ravalement)
- 6 septembre : 5, rue de Nogent (modification de façade)
- 6 septembre : 41, rue Bucourt (remplacement de fenêtres et modification d'une véranda)
- 6 septembre : 80 bis, rue Tahère (remplacement et extension de véranda et réfection de clôture)
- 7 septembre : 66, rue Henri-Regnault (surélévation)
- 7 septembre : Bureaux de la Colline (antennes relais)
- 7 septembre : 5 bis, rue René-Weill (remplacement de menuiseries)
- 7 septembre : 14, rue de la Libération (antennes relais)
- 7 septembre : 4, rue Joséphine (réfection de toiture)
- 7 septembre : 104, rue de Garches (modification de façades)
- 16 septembre : 32, rue du Dix-Huit-Juin 1940 (antennes relais)
- 16 septembre : 38-40, boulevard de la République (antennes relais)
- 16 septembre : 16, avenue du Maréchal-De-Lattre-de-Tassigny (réfection d'une terrasse)
- 17 septembre : 3, rue du Docteur-Nicoli (local de stockage)
- 17 septembre : 27 ter, parc de Montretout (modification de façades, ravalement et création fenêtres de toit)





## **PERMIS D'AMÉNAGER : AUTORISATION ACCORDÉE :**

- 12 août : 20, rue de Béarn (division de terrain)

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :**

- 21 juillet : 21-21 ter, rue Gounod (construction d'un immeuble de 30 logements et d'un commerce)
- 2 septembre : 26 bis, rue Ferdinand-Chartier (extension d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 16 septembre : 34, rue de la Porte jaune (construction d'une maison individuelle)
- 17 septembre : 21, rue Ernest-Tissot (construction d'un bâtiment annexe – permis modificatif)
- 17 septembre : 27, boulevard Senard (construction d'une maison individuelle - prorogation de permis)
- 17 septembre : 39-43, boulevard Senard (construction d'un immeuble de 20 logements – permis modificatif)
- 20 septembre : 58, rue de Buzenval (changement de destination et modifications extérieures)
- 21 septembre : 68, rue de Buzenval (construction d'une piscine et d'une terrasse)

## **ACTES ENREGISTRÉS DU 27 JUIN AU 31 AOÛT**

### **NAISSANCES**

Ilyana Satouri ■ Rhéa Sinouvassin ■ George Rivera Moroniewicz ■ Arthur Chambrun ■ Raphaël Pellassy ■ Gauthier Chatelle ■ Agathe Fleury Augé ■ Gaël Thiam ■ Suzanne Nayme ■ Éléonore Ostyn ■ Charlotte Shen ■ Liyan Thalaramba Witharana Don ■ Marie-Ange Matard ■ Sibylle Lecompte ■ Gabrielle Omessi ■ Basile de Cassan Floyrac ■ Thiziri Mehah ■ Sofia Jaoua ■ Maxine Weisz ■ Antoine Obam'Ondon ■ Mathis Moncorgé ■ Mathis Bourdin ■ Jules Seban ■ Matthis Roux Saxe ■ Nathan Depardon ■ Roméo Barth Bonifaci ■ Eden Corre ■ Andreas Redeker ■ Nay el Zoghbi ■ Eleni Faissat ■ Gabriel Taupin ■ Louis Poillot ■ Dylan Braik ■ Côme Domise ■ Elias Rouanet ■ Zoé Poitevin de Fontguyon ■ Éléna Reydel ■ Inès Kemlin ■ Kaymeron Shembo ■ Léon Lejeune Martinez ■ Lyam Rozé ■ Lucas Cai ■ Éléonore Rebillard ■ Alice Bauget ■ Lavi Kidouchim ■ Sienna Baud ■ Iséé Bousquet ■ Léonard Davasse ■ Quitterie Pergeline -

### **MARIAGES**

Juliette Cori & Vincent Teisseire ■ Clémentine Amélineau & Alexis Boyer-Chammard ■ Viktoriya Trendafilova & Jonathan Redeker ■ Anaïs Mimoun & Ilan Mimouni ■ Mariam Tidjani & Robert Tshilambo Moza

### **DÉCÈS**

Richard Wax (78 ans) ■ Sylvaine Krawczynski née Burquier (92 ans) ■ Michel Barbet (95 ans) ■ Gisèle Delahaye née Dokhan (90 ans) ■ Yvette Simonnet née Poidevin (84 ans) ■ Guy Joyeux (91 ans) ■ Jean Balivet (86 ans) ■ Arnaud Lemaesquier (51 ans) ■ Josette Girier née Cavelier (93 ans) ■ Alexandre Le Liboux (82 ans) ■ Lucette Tardy née Mustière (83 ans) ■ Rhoda Reboul née Marty (101 ans) ■ Jean Carsoule (90 ans) ■ Brigitte Achahbar née Dugard (68 ans) ■ Robert Matheron (89 ans) ■ Daniel Philippe (93 ans) ■ Geneviève Paget née Blanc (98 ans) ■ Mohammed Khaled (73 ans) ■ Alain Verdet (92 ans) ■ Jean-Michel Touati (57 ans) ■ Monique Goldstein née Desplas (97 ans) ■ Zohra Mehenni née Larguet (84 ans) ■ Margarida Dos Santos Pereira (57 ans) ■ Michel Starckmann (98 ans) ■ Claudine Desprez née Bogrand (92 ans) ■ Guy Lemaire (88 ans) ■ Dominique Boutet (72 ans) ■ Pierre Chandivert (94 ans)



# QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

## VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS D'AÔÛT 2021 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,27	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,9	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	8,8	-
Calcium	mg/l	60	-
Chlorure	mg/l	33,5	250**
Sulfates	mg/l	95,5	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,0	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

\* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

\*\* Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



**Directeur de la publication :** Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy.  
**Coordination :** Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Octobre 2021.  
**Impression :** Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.